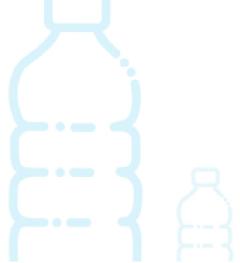


Fraternité

# LA CONSIGNE DES BOUTEILLES?







# Programme de la matinée

Ouverture de la concertation par la Préfecture de la Moselle et la Région Grand Est



9h45 Présentation des enjeux

10h25 Questions/ Témoignages

10h45 Ateliers

12h20 Restitutions collectives

13h00 Fin





DREAL Grand Est
Ludivine BOUTINEAU
Adjointe au chef du Pôle
Ressources

#### **ADEME**

Antoine CHIRON Référent collectivités 08&10 Référent technique : Centres de tri / déchets ménagers







# Présentation des enjeux



- Nos objectifs de collecte, réemploi, recyclage des emballages plastiques
- Les modalités de la concertation
- Eléments clés sur les déchets et les périmètres de collecte
- La collecte des emballages où en sommes nous?
  - Les leviers existants pour atteindre nos objectifs



#### Nos objectifs de collecte, réemploi, recyclage des emballages plastiques

Les objectifs de la loi AGEC, Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire, du 10 février 2020

#### Décret 3 R : Réduire, Réemployer, Recycler

#### Réduire :

≥ 50 % d'ici 2030 le nombre de bouteilles en plastique à usage unique mises sur le marché Fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040

#### Réemployer une partie des emballages pour boissons :

Atteindre une proportion de 5 % des emballages réemployés mis sur le marché en France en 2023 et 10 % en 2027

#### Recycler

Taux de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique pour boisson : 77 % en 2025 et 90 % en 2029 Tendre vers 100 % de plastique recyclé d'ici 2025

Périmètre des échanges : emballages pour boisson avec un enjeu fort sur les bouteilles en plastique



#### Nos objectifs de collecte, réemploi, recyclage des emballages plastiques



Transformer l'action publique

Le baromètre des résultats de l'action publique

#### Avant

PP: Mettre en œuvre la sortie du plastique à usage unique et lutter contre le gaspillage

Indicateur clé: Nombre de Français qui peuvent mettre tous les emballages dans le bac jaune (Source CITEO) Rendre compte aux Français de l'avancée des réformes prioritaires

Depuis le 3 mai

PP : Planifier et accélérer la transition écologique

#### 2 indicateurs clés :

- Taux de recyclage des bouteilles en plastique
- Quantité de déchets non dangereux non inertes pris en charge par les REP en vue de leur valorisation (réemploi, recyclage, ...)



# Présentation des enjeux



- Nos objectifs de collecte, réemploi, recyclage des emballages plastiques
- Les modalités de la concertation
  - Eléments clés sur les déchets et les périmètres de collecte
- La collecte des emballages où en sommes nous?
  - Les leviers existants pour atteindre nos objectifs







#### Les modalités de la concertation

#### 1- Une concertation nationale et régionale

#### Six réunions de concertation d'une ½ journée entre février et mai

- Pilotage : administration centrale
- Représentants nationaux des producteurs, collectivités, opérateurs déchets, distributeurs, associations, porteurs de solutions
- 1ère réunion : mardi 14 février ; réunions suivantes jusqu'à mai

**Objectif**: répondre aux **questions-clés** pour améliorer la collecte, *avec* ou *sans* la consigne

#### Une réunion par région

- Associant les représentants locaux des collectivités territoriales, des distributeurs, des opérateurs de gestion de déchet, des associations, des metteurs sur le marché
- Entre mars et mai

Objectif: bénéficier du retour d'expérience des territoires et faire remonter les enjeux locaux

#### 2 - Etudes et observations de l'ADEME

=> Juin 2023 : à l'issue de la concertation décision du gouvernement sur les modalités choisies pour atteindre nos objectifs



## Une concertation régionale



#### Notre objectif du jour :

- 1) partager un diagnostic sur nos performances de collecte et de recyclage des emballages de boisson, notamment celle des bouteilles en plastique;
- 2) partager des réflexions sur une trajectoire sûre afin de les améliorer, et atteindre nos engagements européens ;
- 3) partager une compréhension commune des enjeux liés à la mise en place éventuelle de dispositifs de consigne et d'approfondir les questions opérationnelles associées.
- => Remonter vos réflexions à la secrétaire d'Etat à l'Ecologie le 15 mai



# Présentation des enjeux



- Nos objectifs de collecte, réemploi, recyclage des emballages plastiques
- Les modalités de la concertation
  - Eléments clés sur les déchets et les périmètres de collecte
- La collecte des emballages où en sommes nous?
  - Les leviers existants pour atteindre nos objectifs



## Eléments clés sur les déchets et les périmètres de collecte

Liberté Égalité

La France consomme chaque année 4,8 millions de tonnes de plastiques (dont près de 46 % pour les emballages)

Les emballages en plastique sont en grande majorité à usage unique, devenant de ce fait rapidement des déchets.



Environ 2,4 millions de tonnes d'emballages en plastique sont mis sur le marché en France.

 50% consommation des particuliers dont plus de 80 % à domicile, 20% hors domicile (restauration emporter ou sur place).

- 50% emballages industriels et commerciaux (utilisés par des professionnels).

Les emballages en plastique encore trop peu recyclés (environ 27 % en France)

Source: MTE Stratégie 3 R avril 2022

(source: Etude CEPOM 2020 - 2021 CITEO)

Ils échappent au tri

En moyenne 70 kg/hab./an d'emballages triés

POINTS CLÉS

25 % du poids des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) sont des emballages et des papiers

262 KG d'OMr sont jetés chaque année par les Français

par habitant et par an (masse sèche hors humidité) d'emballages et de papiers échappent ainsi à la collecte sélective

 $3_95$  millions de tonr d'emballages et de papiers

supplémentaires pourraient être collectés sélectivement et triés pour un recyclage

3 des matériaux restant dans les OMr, tous milieux confondus: les emballages plastiques, les emballages en papiercarton et les papiers

Le geste de tri du verre et du papier est bien meilleur que pour les plastiques et les papiers-cartons

## Eléments clés sur les déchets et les périmètres de collecte

# Au foyer - Les habitants des communes rurales trient mieux que les urbains dans toutes les familles de matériaux

(source: Etude CEPOM 2020 - 2021 CITEO)

CONCERNANT LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

d'emballages
et de papiers par habitant
et par an dans les communes
rurales, contre 66 kg dans
les communes urbaines
(hors humidité)

Performance de la collecte sélective (milieu contraint pour le stockage, turn over, communication des règles tri, espaces collectifs dégradés, ...)



## Hors foyer- Corbeilles de rue : le gisement de la consommation nomade

(source: Etude CEPOM 2020 - 2021 CITEO)

- Un gisement moins bien connu
- Des volumes moins importants (1,6 kg/hab/an vs. 54kg/hab/an dans OMr)
- Beaucoup de recyclables : 47 % d'emballages et papiers dont 10% de plastiques (25% OMr)
- Une grande quantité de bouteilles

par an de déchets (recyclables et non recyclables) dans les corbeilles de rue en France (estimation), soit 3,7 kg par habitant par an (vs 262 kg pour les OMr)

47 % d'emballages et papiers dans les corbeilles de rue (vs 25 % pour les OMr)

(G d'emballages et de papiers par habitant par an (hors humidité)

La loi AGEC demande la généralisation du tri hors foyer d'ici 2025

## Eléments clés sur les déchets et les périmètres de collecte

Liberté Égalité

49,2 kg/hab/an d'emballages et papiers restant dans les OMr

54 kg/an/hab au national

80 kg/hab/an\*
d'emballages et papiers recyclés
70 kg/an/hab au national

#### **Focus sur Grand Est**

(source: Etude CEPOM 2020 - 2021 CITEO)

## Milieux

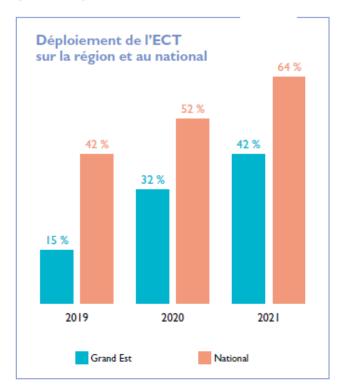
La région a un profil plus rural que la moyenne nationale.

Une
performance de
tri nettement au
dessus de la
moyenne
nationale

Un taux d'emballages dans les OMr un peu plus faible que la moyenne nationale

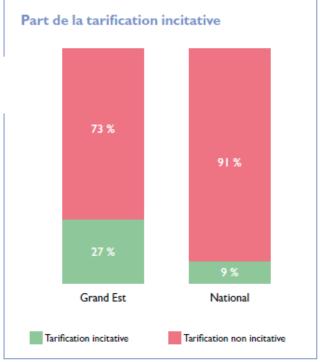
#### Simplification du tri

Le déploiement de la simplification du geste de tri était plus faible qu'au national au moment des mesures (2020-2021).



#### Tarification Incitative

La tarification incitative est très significativement mise en place.







PAPIER/CARTON



MÉTAL



**PLASTIQUE** 



**VERRE** 



BOIS



FRACTION MINÉRALE



**PLÂTRE** 



**BIODÉCHETS** 



**TEXTILE** 



Source : Publication Ademe - Entreprises, artisans, commerces, collectivités, administrations : En la matière, soyez efficace !

Hors foyer - Les autres lieux où nous produisons des déchets d'emballages : Entreprises, artisans, administrations, collectivités...

Les lois LTECV et AGEC entérinent l'obligation de mise en place du tri à la source des déchets lorsque ceux-ci ne sont pas traités sur place, et doivent faire l'objet d'une collecte séparée.

=> « Le tri 5, 7, 8 puis 9 flux »

# LES GRANDES ÉTAPES DE L'APPLICATION DE LA LOI

1<sup>er</sup> JANVIER 2016

Obligation de tri à la source pour les gros producteurs de biodéchets (>10 t/an)

16 IUILLET 2021

Décret 7 flux : s'ajoutent les déchets de fraction minérale et de plâtre

**31 DÉCEMBRE 2023** 

Disparition du seuil d'obligation de tri des biodéchets

17 AOÛT 2015

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte 10 MARS 2016

Décret 5 flux : papier, métal, plastique, verre, bois

1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

Abaissement du seuil d'obligation de tri des biodéchets (5 t/an)

1<sup>ER</sup> JANVIER 2025

9 flux : déchets de textile

## Eléments clés sur les déchets et les périmètres de collecte

(source : CITEO)

Hors foyer - Les autres lieux où nous produisons des déchets d'emballages : Restauration

Décret du 07 mars 2023 : Mise en place d'une nouvelle filière REP CHR à destination des professionnels ayant une activité de restauration

Un panel de 400 000 acteurs du restaurant au débit de boisson

Les emballages de produits alimentaires spécifiquement utilisés en restauration

Ne sont pas concernés les emballages « mixtes » pouvant être utilisés par les ménages et les professionnels, les emballages de transport et les autres déchets type biodéchets ou déchets industriels.





## Eléments clés sur les déchets et les périmètres de collecte

Leviers pour collecter les emballages pour boissons			
Au foyer	Campagne de communication Simplification du geste de tri (extension du tri à tous les emballages - ECT) Densification des points d'apport volontaire Amélioration de la collecte en porte-à-porte Harmonisation des schémas de collecte vers le multimatériaux Tri à la source des biodéchets (effet croisé sur le tri des emballages) Tarification incitative Contrôles et amendes sur la qualité des collectes Gratification du geste de tri (ex : automates avec remise de bons d'achats) Consigne pour réemploi et recyclage		
Hors foyers : Consommation nomade	Campagne de communication (continuité du geste de tri) Densification / maillage des points de collecte sur l'espace public (corbeilles de tri) Gratification du geste de tri (ex : automates avec remise de bons d'achats) Consigne pour réemploi et recyclage		
Hors foyers: Etablissements privés ou publics (restauration et hors restauration)	Campagne de communication Tri 5, 7, 8, 9 flux Filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs)		





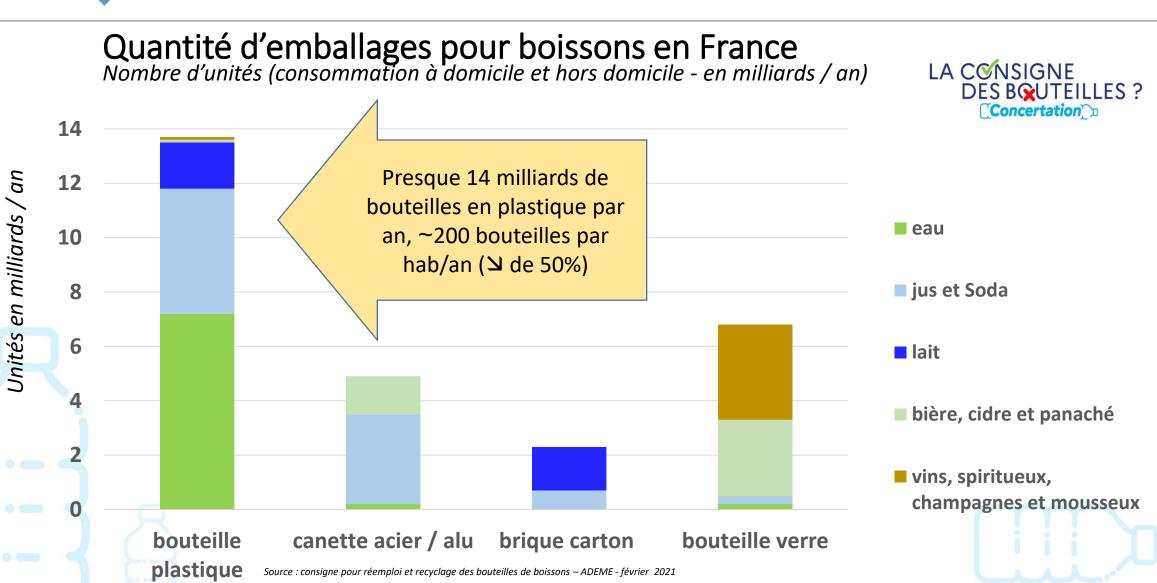
# Présentation des enjeux



- Nos objectifs de collecte, réemploi, recyclage des emballages plastiques
- Les modalités de la concertation
- Eléments clés sur les déchets et les périmètres de collecte
  - La collecte des emballages où en sommes nous?
  - Les leviers existants pour atteindre nos objectifs









## La collecte des emballages où en sommes nous?

## Emballages pour boissons : taux de collecte pour recyclage en France

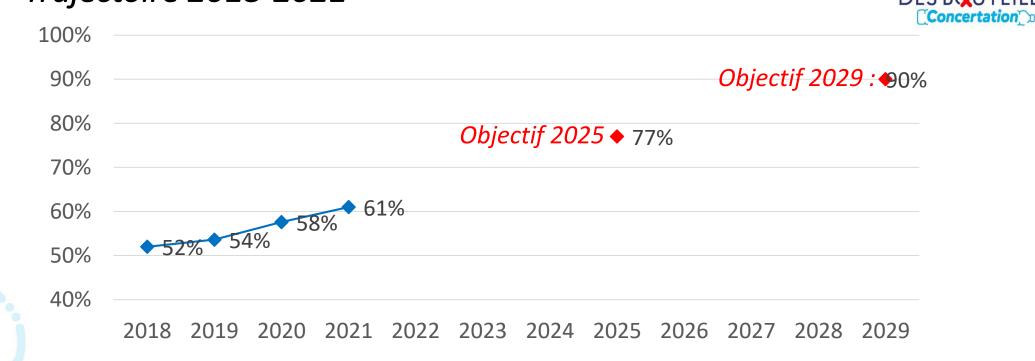
	Tonnage (tonnes)	Taux de collecte pour recyclage	Objectifs
Bouteilles plastiques	350 000	61 %	77% en 2025 90% en 2029
Canettes acier / alu	65 000	50 %	90% en projet (règlement UE)
Briques carton	70 000	57 %	85 % en 2030 (directive en vigueur)
Bouteilles verre	2 300 000 * données 2021 provisoires, sauf verre (don	<b>79 %</b>	-

## La collecte des emballages où en sommes nous ?

Taux de collecte des bouteilles plastiques de boisson en France

Trajectoire 2018-2021

LA CONSIGNE
DES BOUTE

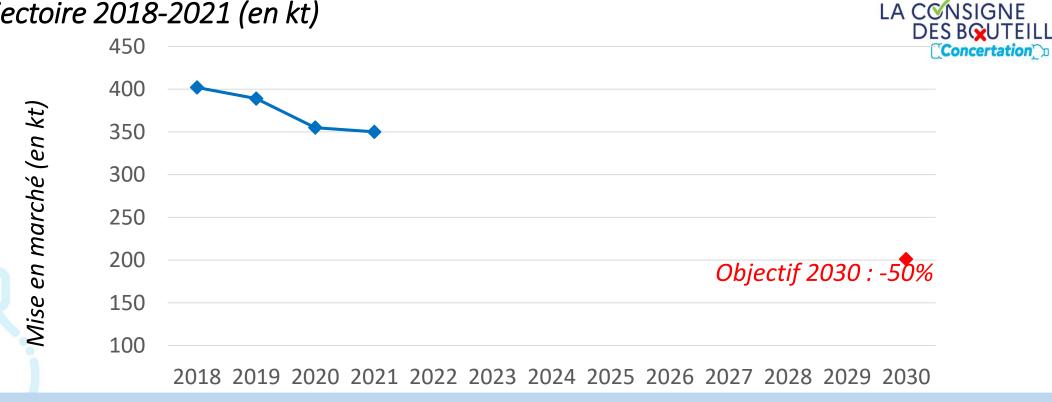


La croissance du taux de collecte est positive mais loin de l'objectif => Nécessité de mesures ambitieuses pour développer la collecte pour recyclage



## La collecte des emballages où en sommes nous?

Quantité de bouteilles plastiques de boisson mises sur le marché en France : Trajectoire 2018-2021 (en kt)



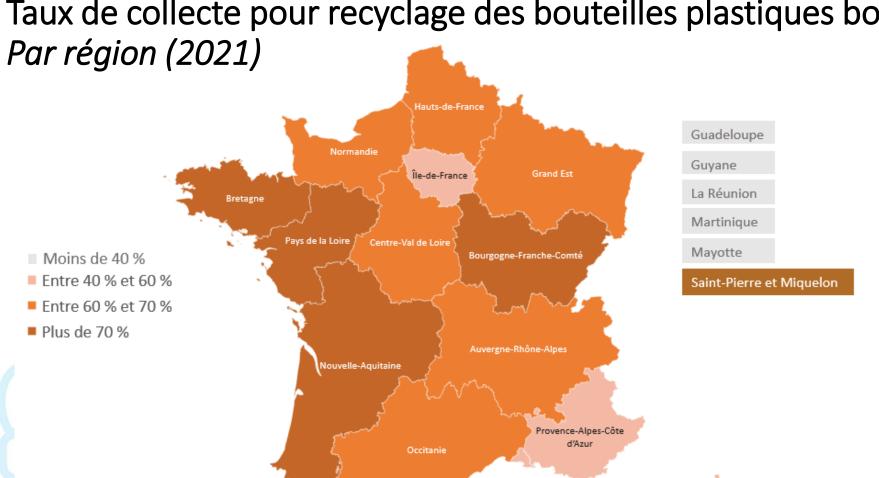
Baisse de la consommation, mais tendance insuffisante pour atteindre l'objectif 2030 par rapport à l'année de référence de 2018

=> Nécessité de mesures ambitieuses pour réduire et réemployer

## La collecte des emballages où en sommes ?

Taux de collecte pour recyclage des bouteilles plastiques boissons :

Corse



=> Forte disparité régionale

LA CONSIGNE

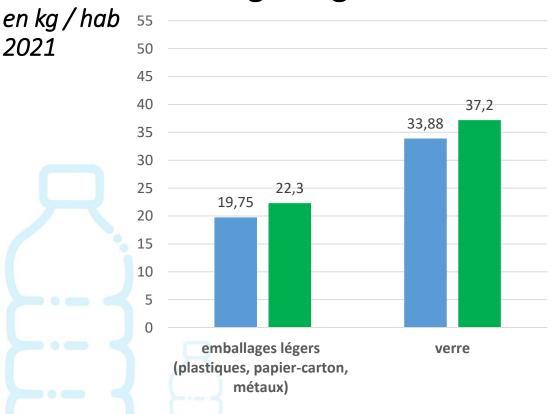
[Concertation]



## La collecte des emballages où en sommes nous ?

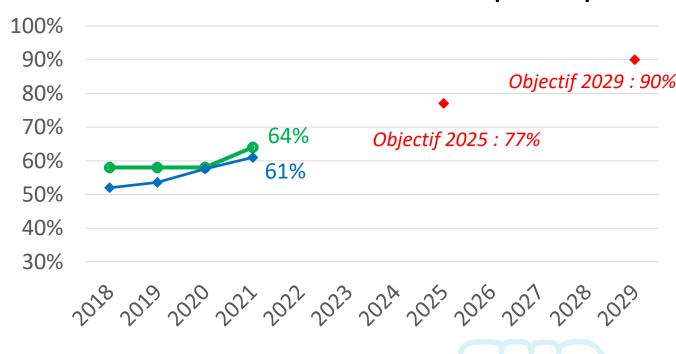
## France entière et Région Grand Est

## Collecte emballages légers et verre



#### LA CONSIGNE DES BOUTEILLES ? Concertation

## Taux de collecte des bouteilles plastiques





# Présentation des enjeux



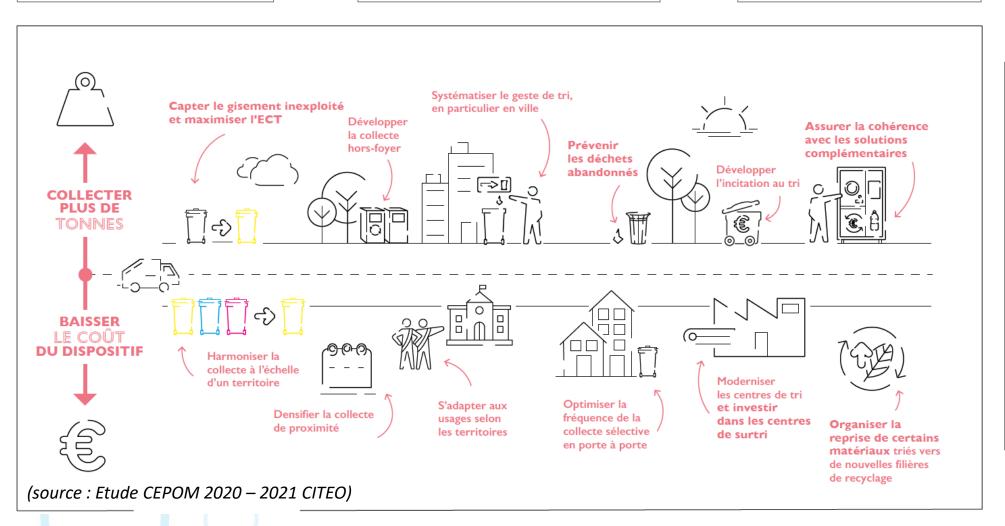
- Nos objectifs de collecte, réemploi, recyclage des emballages plastiques
- Les modalités de la concertation
- Eléments clés sur les déchets et les périmètres de collecte
- La collecte des emballages où en sommes nous?
  - Les leviers existants pour atteindre nos objectifs



Simplifier le geste de tri

#### Renforcer la communication

#### Inciter financièrement





#### Mais aussi...

Trier à la source les biodéchets (effet croisé sur le tri des emballages)

Développer le tri chez les professionnels (entreprises, administrations, collectivités,...)

→ tri 9 flux, filières REP

## Focus sur l'extension des consignes de tri (ECT)



- Depuis le 01/01/2023 : 100% de la population du Grand Est desservie par l'extension des consignes de tri
- Impact de l'ECT sur les ordures ménagères résiduelles (au profit du tri) :

d'emballages et de papiers par habitant et par an, résultat moyen constaté dans les communes en simplification du tri

#### dont 2,8 kg d'emballages plastique

(rappel : moyenne de 54 kg/hab/an d'emballages/papiers encore dans les ordures ménagères résiduelles en France)

(source: Etude CEPOM 2020 – 2021 CITEO)

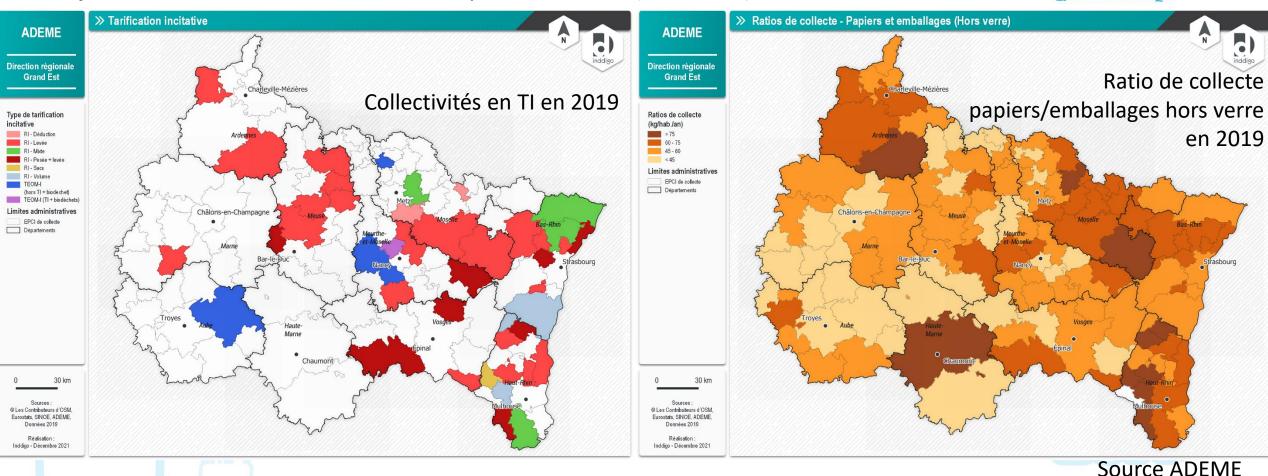


## Focus sur la tarification incitative (TI)

#### Au 01/01/2023: 1/3 de la population du Grand Est couverte par la tarification incitative soit :

- environ 1 800 000 hab
- plus de la moitié des collectivités à compétence collecte (64 sur 125)





## Focus sur la tarification incitative (TI)

Impact de la TI sur les ordures ménagères résiduelles (au profit du tri) :



d'emballages et de papiers

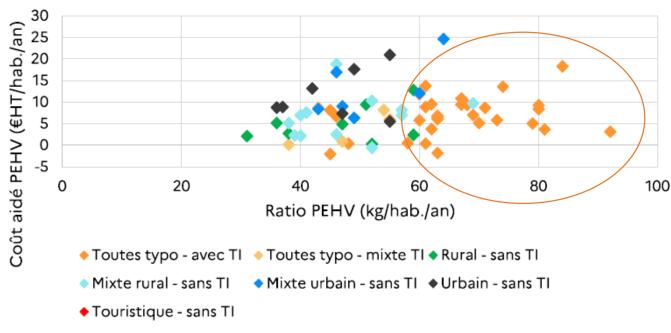
par habitant par an constaté dans les territoires en tarification incitative à milieu équivalent

(source étude CEPOM 2020 – 2021 CITEO)

A quelques exceptions près en Grand Est, seules les collectivités en TI atteignent des performances de collecte sélective d'emballages/papiers (hors verre) supérieures à 60 kg/hab/an, à coût maîtrisé.



Coût aidé des papiers et emballages hors verre et ratio des papiers et emballages hors verre



Source ADEME, référentiel Grand Est 2021

## Focus sur des innovations récentes

Des expérimentations de dispositifs de gratification du geste de tri ont été déployées ces dernières années sur certains territoires en France.



Ex : automates de tri de bouteilles plastique / canettes en métal / briques alimentaires avec pour chaque dépôt remise d'un bon d'achat ou don à une association.



## Consigne pour réemploi ou recyclage des emballages de boissons

#### **Consigne pour recyclage:**

- J'achète une boisson et je paye sa consigne en supplément.
   Son emballage est recyclable.
- Je ramène l'emballage : je récupère la consigne.
   L'emballage est ensuite recyclé.







#### Consigne pour réemploi :

- J'achète une boisson et je paye sa consigne en supplément.
   Son emballage est réemployable.
- Je ramène l'emballage : je récupère la consigne.
   L'emballage est ensuite contrôlé, lavé et réemployé pour le même usage.



## Etudes ADEME réalisées



- Analyse de 10 dispositifs de réemploi-réutilisation d'emballages ménagers en verre -Evaluation environnementale, économique et sociale (octobre 2018)
- Collecte des bouteilles plastiques de boisson Evaluation de la performance et prospective d'évolution (décembre 2020)
- Consigne pour réemploi et recyclage des bouteilles de boissons Définition des dispositifs et analyse comparée avec d'autres modalités de collecte (février 2021)
- Collecte des bouteilles plastiques de boisson Rapport annuel d'évaluation des performances pour 2020 et 2021 (octobre 2022)

ÉCHEANCIER (DÉBUT - FIN)	INTITULÉ	
SEPT. 2022 - AVRIL 2023	Evaluation prospective de la faisabilité de déploiements des différents leviers de progression des performances de la collecte sélective	
MAI 2023 – JUIN 2023	Collecte des bouteilles plastiques de boisson : rapport annuel d'évaluation des performances pour 2021 et 2022	
AOUT 2022 - JUIN 2023	Fiabilisation de l'évaluation du taux de collecte des bouteilles plastiques de boisson	
AOUT/SEPT. 2022 - AVRIL 2023	Analyse de la faisabilité technique et économique d'une consigne dématérialisée des emballages de boisson en France	

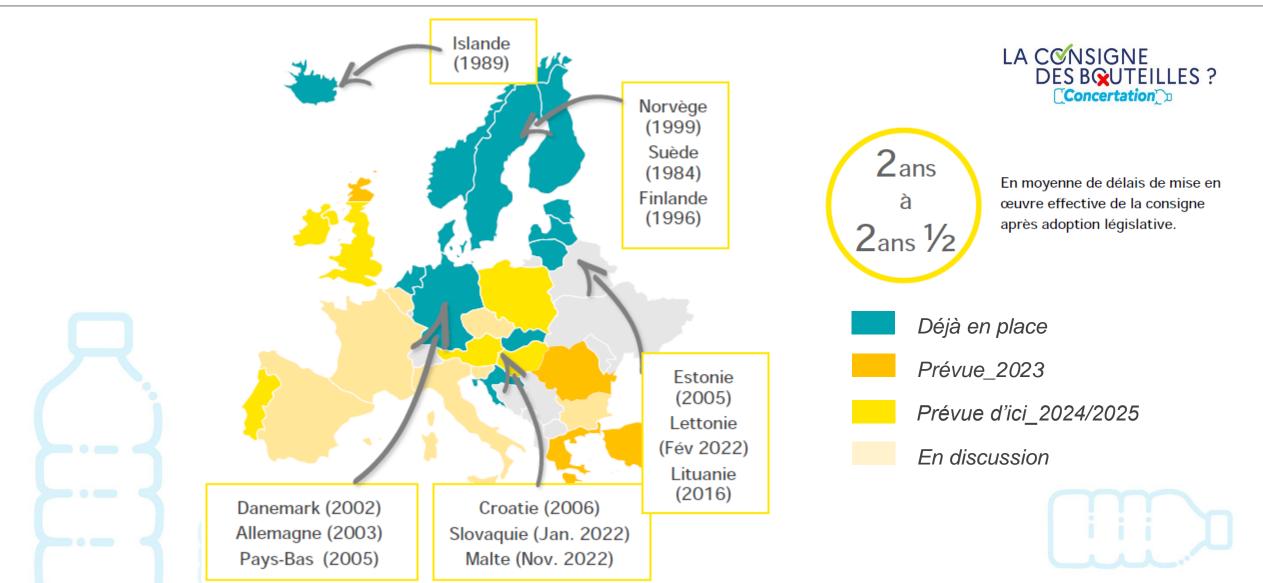
ÉTUDES COLLECTE ET CONSIGNE			
ÉCHEANCIER (DÉBUT - FIN)	INTITULÉ		
SEPT. 2022 - AVRIL 2023	Etude de benchmark des dispositifs de consigne pour réemploi et recyclage en Europe		
SEPT. 2022 – JUIN 2023	Etude sur la consigne pour recyclage des emballages de boisson – Définition de dispositifs et analyse comparée des impacts techniques, économiques et environnementaux.		
JANV. 2023 – FIN FEVRIER 2023	Enquête consommateur sur le comportement d'achat et de tri des bouteilles en plastique pour boisson selon les lieux de consommation.		
FEVRIER 2023 – FIN AVRIL 2023	Enquête prospective sur les perceptions et pratiques des consommateurs en cas de mise en place d'un dispositif de consigne pour recyclage des emballages de boisson.		

ÉTUDES SPÉCIFIQUES SUR LE RÉEMPLOI			
ÉCHEANCIER (DÉBUT - FIN)	INTITULÉ		
AVRIL 2022 – MAI 2023	Etude sur les marges de progression du réemploi en fonction des produits et des emballages		
SEPT. 2022 – MAI. 2023 avec segmentation en deux phases : - Rapport phase 1 : MARS 2023 - Rapport phase 2 : JUIN 2023	Etude sur l'évaluation environnementale de dispositifs de consigne pour le réemploi des emballages et verre en France		





## En Europe : Consigne pour recyclage des emballages de boissons



## Consigne pour réemploi/recyclage des emballages de boissons

	Bouteille PET Canette Bouteille en verre	Bouteille PET Canette	Bouteille PET Bouteilles PEHD Canette	Bouteille plastiques Bouteille en verre Canette Brique
Pays	Allemagne     Danemark     Estonie     Finlande     Islande     Lettonie     Lituanie     Croatie (avant 2023)	<ul> <li>Pays-Bas (canettes depuis 2022)</li> <li>Suède</li> <li>Slovaquie</li> </ul>	Norvège     Etats Unis :     Californie, Hawaï     (verre également)	Croatie (2023) Etats Unis: Connecticut, Michigan Canada: Alberta, Terre-Neuve-et- Labrador, Colombie Britannique, Nouvelle Ecosse, Ontario, Québec (11/2023) Barbade
Pays où le dispositif est en cours de mise en œuvre / de discussion	<ul> <li>Chypre</li> <li>Pologne</li> <li>Roumanie</li> <li>Pays-de-Galles</li> <li>Grèce</li> <li>Portugal (verre prévu ultérieurement)</li> </ul>	Irlande     Angleterre		<ul> <li>Espagne (excepté verre)</li> <li>Turquie (PEHD et brique prévus dans un second temps)</li> </ul>



**Bouteilles PET et canettes systématiquement incluses.** 



Source: Etude ADEME 2023, Benchmark dispositif de consigne pour réemploi/recyclage emballages boisson

## Consigne pour recyclage des emballages de boissons

#### Typologies de modalités de reprise des emballages consignés

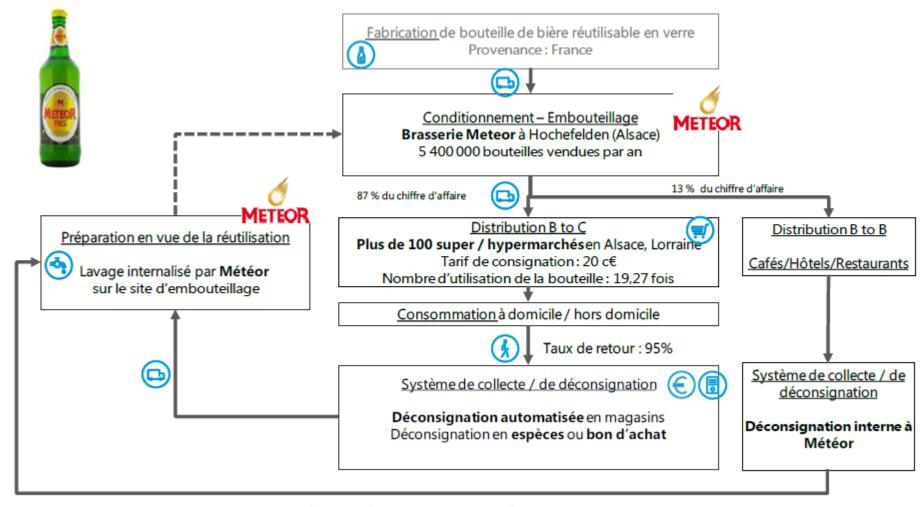
		Retour en magasin	Hybride	Retour au dépôt
De	escription	Les consommateurs peuvent choisir de retourner les emballages consignés :  • soit dans tous les magasins qui vendent des produits consignés  • soit uniquement dans les magasins de superficie minimale	Les consommateurs peuvent choisir de retourner les emballages consignés : • en magasin ; • ou dans des points de collecte / dépôts dédiés (en plus petit nombre).	Les consommateurs retournent leurs contenants dans des points de collecte dédiés qui sont en nombre limité.
Pa	ys	Allemagne, Finlande,     Lettonie, Lituanie, Malte,     Quebec Pays-Bas et     Slovaquie  Hors Europe:     Michigan, Québec	<ul> <li>Croatie, Danemark, Estonie, Norvège, Suède</li> <li>Hors Europe:</li> <li>USA (Californie, Connecticut, Iowa, Maine, Massachussetts, New York, Oregon, Vermont)</li> <li>Canada (Colombie Britannique)</li> <li>Israël</li> <li>Québec (11/2023)</li> </ul>	<ul> <li>Islande</li> <li>Hors Europe:</li> <li>Etat américain (Hawaï),</li> <li>Canada (Alberta, Labrador, nouveau Brunswick, territoires du nord, nouvelle écosse, Saskatchewan, Yukon)</li> </ul>



Reprise opérée majoritairement au niveau des points de vente complétés parfois par des points de dépôt / reprise dans d'autres lieux de consommation ou sur l'espace public.



## Consigne pour réemploi : exemple du dispositif alsacien de METEOR





- Dispositif de consigne mis en place depuis plus de 50 ans
- Bouteilles réutilisées en moyenne 19 fois sur une durée de plus de 6 ans
- Circuit « B to C »
   évalué par l'étude
   ADFMF

Source : Dispositif de réemploi ou réutilisation des emballages ménagers en verre en France, ADEME, 2018

## Consigne pour réemploi : exemple du dispositif alsacien de METEOR





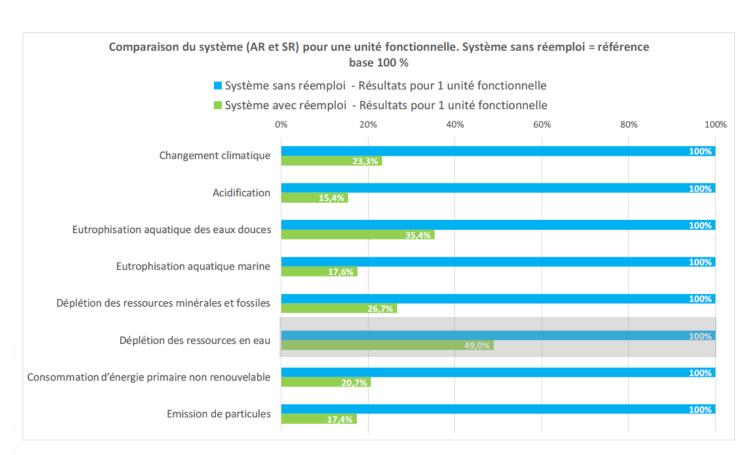
Zone de déconsignation, Cora Mundo, Photos par L'Atelier du Territoire

Source : Dispositif de réemploi ou réutilisation des emballages ménagers en verre en France, ADEME, 2018

?

## Consigne pour réemploi : exemple du dispositif alsacien de METEOR

#### Comparaison : réemploi versus usage unique





#### Système avec réemploi :

- ⇒ moins d'impacts environnementaux que le système sans réemploi
- ⇒ entre 51 % et 84 % de gains environnementaux sur tous les indicateurs étudiés excepté sur celui concernant les ressources en eau (écart non significatif malgré l'écart en valeur).

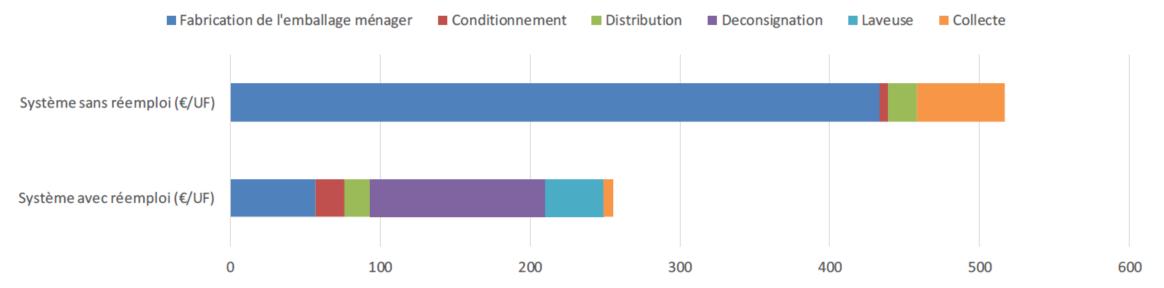
Source : Dispositif de réemploi ou réutilisation des emballages ménagers en verre en France, ADEME, 2018

## Consigne pour réemploi : exemple du dispositif alsacien de METEOR

### Comparaison : réemploi versus usage unique



Ensemble des coûts par étape de cycle de vie pour les deux systèmes Résultats pour une unité fonctionnelle



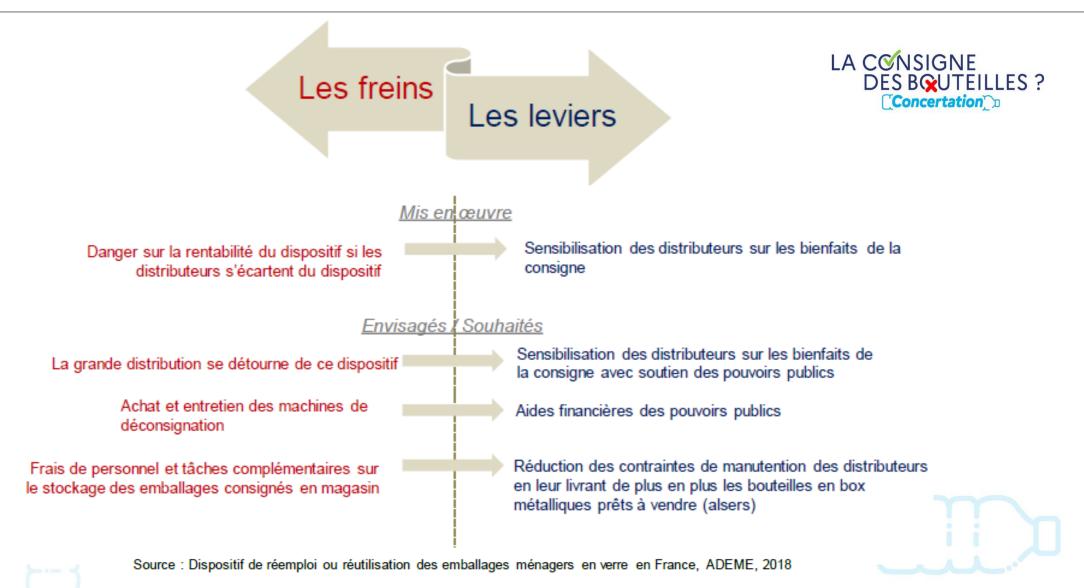
Source : Dispositif de réemploi ou réutilisation des emballages ménagers en verre en France, ADEME, 2018



Système avec réemploi => un coût global deux fois moins élevé



## Consigne pour réemploi : exemple du dispositif alsacien de METEOR













# **Ateliers**

**DREAL Grand Est** 

Richard Marcelet Chef du Pôle Promotion du développement durable







# Les ateliers

=> Faire émerger des éléments régionaux (arguments, moyens d'y parvenir, LA CONSIGNE risques...) pour contribuer aux réflexions nationales et atteindre les objectifs fixés :



- Réduction de 50% des bouteilles en plastique à usage unique mises sur le marché (2030)
- 90% des emballages boissons collectés pour le recyclage (2029)

#### En développant le réemploi

Territoire à dominante rurale

Salle 4 - S. BOURGEOIS

Territoire à dominante urbaine

Salle 6 – N. BELLOT

ENJEU: Réduire la production d'emballage à usage unique. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas

#### En améliorant la collecte pour le recyclage sans consigne

Territoire à dominante rurale

Salle 8 – C. THIEL BRAVO

Territoire à dominante urbaine

Salle 9 – P. LAJUGIE

**ENJEU:** Collecter les emballages que l'on n'arrive pas à collecter aujourd'hui dans un système sans consigne recyclage

#### En améliorant la collecte pour le recyclage avec consigne

Territoire à dominante rurale

Salle 7 – L. BOUTINEAU (7r)

Territoire à dominante urbaine

Salle 7 - R. MARCELET (7u)

ENJEU: Mettre en place des systèmes de collectes complémentaires et non pas concurrentiels





# Déroulé de l'atelier

**Durée**: atelier (1h15) puis restitution (30′) en plénière



- ➤ Travail en 3 phases:
  - 1- Aspects positifs/négatifs de la situation
  - 2- Comment les acteurs du territoire ont-ils atteint cette situation?
  - 3- Priorisation
- Règles de la participation:

Ecoute active Respect de la parole d'autrui

Non jugement

Politesse et courtoisie

=> Début de la restitution à 12h20 en salle 2 (plénière)





# Programme de la matinée

Ouverture de la concertation par la Préfecture de la Moselle et la Région Grand Est



9h45 Présentation des enjeux

10h25 Questions/ Témoignages

10h45 Ateliers

12h20 Restitutions collectives

13h00 Fin